

Call for tenders' details

Title: On-site technical management and assistance.

Start date: 26/07/2017

Time limit for receipt of tenders: 28/09/2017

Contracting authority: European Commission, Office for Infrastructure and Logistics in Luxembourg (OIL)

Status: Closed

Call for tenders question list

| # | Submission date | Publication date | Question subject | Question | Answer |
|---|---------------------|---------------------|---|--|--|
| 1 | 07/09/2017 12:09 | 07/09/2017 12:19 | doute - appel de offres N° OIL06/PO/2017/045 | <p>Pour la justification de la capacité technique et professionnelle, dans le cahier de specifications il est demandé d'avoir réalisé:</p> <ul style="list-style-type: none">- au minimum trois opérations similaires à l'objet du marché, réalisées au cours des trois dernières années en rapport avec des bâtiments ayant chacun plus de 10.000 m². <p>On voudrait savoir si les operations réalisés dans batiments telles que des hopitaux ou des prisons sont-ils acceptables pour justifier cette capacité technique.</p> | <p>07/09/2017 Le cahier des charges ne fait pas référence au type de bâtiment. Par conséquence, les bâtiments que vous mentionnez sont acceptables.</p> |

Call for tenders questions summary

| # | Submission date | Publication date | Question subject | Question | Answer |
|---|---------------------|---------------------|--|--|---|
| 2 | 19/09/2017 19:15 | 20/09/2017 14:43 | Annexe I.B.1 Description des prestations | <p>Paragraphe 2.2. Prestations relatives au Poste I / Article 2.2.1. « Gestion technique sur site » :</p> <p>-(Q1) : Au début de l'article, il est mentionné que la liste des prestations relatives au Poste I est non exhaustive ; prière de confirmer que toute autre prestation non-citée dans cette liste rentre dans une prestation relative au Poste II.</p> <p>-(Q2/Q3) Alinéa 1 de l'article: Vérification régulière de l'état des immeubles. L'alinéa précise que « le contractant rédige pour chaque bâtiment une liste complète des points de vérification, classifiés comme installation critiques ou non-critiques ».</p> <p>Nous vous prions de définir les installations critiques et celles non-critiques (Q2).</p> <p>Merci de préciser quels corps d'état techniques et architecturaux (p. ex : installations électriques Haute et Moyenne Tension, installations de ventilation / climatisation, installations d'éclairage de sécurité /de secours, installation automatique de détection incendie, compartimentage incendie, Vitrage, aménagements extérieurs,...) feront l'objet de la mission du contractant (Q3).</p> | <p>20/09/2017</p> <p>(Q1) On ne confirme pas que "tout autre prestation non-citée" fait partie du Poste II. Du Poste II font partie seulement les prestations décrites au point 2.3 de l'annexe I.B.1.</p> <p>(Q2) La criticité des installations sera définie par le représentant du pouvoir adjudicateur, à l'occasion de la première analyse de la liste des points de vérification proposée par le contractant.</p> <p>(Q3) Toutes les installations existantes dans le bâtiment font l'objet de la gestion du bâtiment (facility management).</p> <p>(Q4) Oui, le "Responsable de contrat sur site", recevra par e-mail les demandes/plaintes des occupants.</p> <p>(Q5) Rôle de suivi et de communication.</p> |

Call for tenders questions summary

| # | Submission date | Publication date | Question subject | Question | Answer |
|---|-----------------|------------------|------------------|--|--------|
| | | | | <p>(Q3).</p> <p>-(Q4/Q5) Alinéa 4 : il est mentionné dans cet article que le contractant a « le rôle de premier interlocuteur des services administratifs du pouvoir adjudicateur dans le domaine immobilier et aménagement des locaux, auprès des occupants des bâtiments » :</p> <p>Est-ce que le contractant est le contact unique recevant toutes les demandes en direct des occupants des bâtiments (Q4)?</p> <p>Quel sera le rôle du contractant dans la gestion des déménagements des occupants (Q5)?</p> | |

Call for tenders questions summary

| # | Submission date | Publication date | Question subject | Question | Answer |
|---|---------------------|---------------------|---|--|--|
| 3 | 19/09/2017 19:15 | 20/09/2017 15:40 | Annexe I.B.1. Description des prestations | <p>Paragraphe 2.2. Prestations relatives au Poste I / Article 2.2.1. « Gestion technique sur site » :</p> <p>-(Q6) Alinéa 5 Organisation et suivi des travaux de gestion courante (pose des tableaux, gestion de l'affectation des clefs, etc.) : Prière de détailler ce poste afin de pouvoir estimer la charge de travail adaptée en fonction de missions précises. A titre d'exemple, la gestion de l'affectation des clefs ne fait-elle pas l'objet de la mission des firmes extérieures ou de la firme en charge de la maintenance des bâtiments?.</p> <p>-(Q7) Alinéa 6 (et paragraphe 3.4 Respect de la réglementation) : Nous comprenons que le contrôle de la conformité des règles de sécurité ou règlements du pouvoir adjudicateur et de la copropriété, notamment les règlements techniques concernant la protection contre l'incendie (bon fonctionnement des portes coupe-feu, issues de secours, procédure de permis de feu, etc.) sera réalisé par l'organisme agréé dans le cadre de sa mission de contrôle périodique ; la mission du contractant se limitant au suivi de la levée des remarques dans un contexte</p> | <p>20/09/2017</p> <p>(Q6) Comme décrit dans l'alinéa cité, la mission est de "organisation et suivi". Par "organisation" on comprend le rôle de liaison entre le pouvoir adjudicateur et les firmes extérieures.</p> <p>(Q7) et (Q8) La mission du contractant est bien celle de suivi de la levée des remarques. Voir aussi la suite de l'alinéa 8, concernant le plan d'action.</p> <p>(Q9) L'alinéa 8 mentionne l'obligation du contractant de participer à "la planification, pour les accès, et toutes les actions additionnelles demandées par l'OCA(assistance en dehors des horaires de travail, assistance par des autres firmes spécialisées, communications aux collègues hébergés dans les bâtiments, etc.)" et pas d'assurer soi-même ces prestations.</p> |

Call for tenders questions summary

| # | Submission date | Publication date | Question subject | Question | Answer |
|---|-----------------|------------------|------------------|--|--------|
| | | | | <p>remarques dans un contexte d'assistance globale technique. Prière de confirmer.</p> <p>-(Q8/Q9) Alinéa 7 La participation aux visites et contrôles des organismes agréés / Alinéa 8 Le suivi de la levée des remarques suite à des contrôles périodiques par ces organismes agréés : Nous vous prions de détailler les limites de prestations et périodicité des contrôles des organismes agréés (Q8). Il est mentionné une assistance an dehors des horaires de travail, prière de préciser l'envergure de charges de travail en dehors des heures de bureau (Q9).</p> | |

Call for tenders questions summary

| # | Submission date | Publication date | Question subject | Question | Answer |
|---|---------------------|---------------------|---|--|---|
| 4 | 19/09/2017 19:17 | 20/09/2017 16:08 | Annexe I.B.1. Description des prestations | <p>Paragraphe 2.2. Prestations relatives au Poste I / Article 2.2.1. « Gestion technique sur site » :</p> <p>-(Q10/Q11) Alinéa 9 : L'alinéa précise l' « assistance à la planification, au suivi et à la réception des travaux de toute nature ».</p> <p>Nous vous prions de préciser « de toute nature » afin de pouvoir estimer la charge de travail adaptée en fonction de missions précises (Q10)</p> <p>Est-ce que ces travaux vont concerner les corps d'état techniques et architecturaux à confirmer dans la question N°2 (Q11)?</p> <p>-(Q12) Alinéa 11 Relevé des compteurs d'énergies, d'eau, etc., et analyse... :</p> <p>Prière d'indiquer le nombre de compteurs d'énergies, d'eau, divers autres ainsi que GTC, BUS pour la totalité des bâtiments objet de la mission.</p> | <p>20/09/2017</p> <p>(Q10) et (Q12) La charge de travail pour le Poste I (forfaitaire) est établie sur base hebdomadaire à l'occasion de la réunion avec le pouvoir adjudicateur.</p> <p>(Q11) Oui. Plutôt question 3.</p> |